

cernant les étrangers et certains sujets de sa Majesté qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident ; et qui donne pouvoir à sa Majesté de s'assurer et détenir des personnes accusées et soupçonnées de Haute Trahison ; et pour l'arrêt et emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques séditieuses, tenter de troubler le Gouvernement de cette Province."

Alors, le titre suivant d'un *Bill* a été lu, savoir : " Acte pour distraire le premier rang des concessions de terres dans le fief *Gatineau* de la paroisse de *Ste. Anne*, vulgairement appelée *Tamachiche*, et pour annexer icelui à la paroisse de la *Visitation*, vulgairement appelée la *Pointe du Lac*."

Et le Greffier du Conseil a signifié le plaisir de son Excellence sur icelui dans les mots suivants :

" Je retiens de ce *Bill* la sanction de sa Majesté."

Ensuite son Excellence a fait une harangue très gracieuse aux deux Chambres de la Législation dans les mots suivants, savoir :

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

Je ne puis terminer cette Session de notre Parlement Provincial sans exprimer mon approbation et mes remerciements pour le zèle envers le bien public qui a distingué tous vos procédés.

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

La cordialité avec laquelle vous avez accordé un subside pour contribuer à défrayer la dépense civile de la Province me donne une grande satisfaction ; les moyens judicieux que vous avez employés pour y parvenir démontrent une attention délicate aux intérêts et condition du pays ; et l'unanimité que vous avez manifestée dans cettribut de reconnoissance et d'attachement envers le Gouvernement du Roi, ne peut qu'être infiniment agréable à sa Majesté.

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

L'attention sérieuse et assidue que vous avez collectivement apportée au bien public, pendant le cours d'une longue Session, fait qu'il me devient inutile de vous recommander une continuation de ces principes louables dans les différentes parties du Pays où vos diverses occupations particulières peuvent vous appeler : vous y aurez, dans votre caractère privé, occasion d'inculquer les avantages dérivant du maintien du bon ordre, de l'industrie et de la sobriété qui doivent évidemment tendre autant au bien-être particulier du peuple qu'au bonheur général de la Province.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est la volonté et le plaisir de son Excellence, que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Lundi, le 15<sup>me</sup> jour de Juin prochain, pour être alors ici tenu ; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Lundi, le 15<sup>me</sup> jour de Juin prochain.